RAPPORT
FINANCIER
2022

اللجنة الوطنية الأولمبية المغربية

ⵜⴰⵣⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵜⴰⵎⵓⵔⴰⵜⵉⵜ ⵜⴰⵖⵔⵉⴱⵉⵜ

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

RAPPORT FINANCIER

2022

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS DE 2022 ---------- 5

PRODUITS 2022 ---------- 6

CHARGES 2022 ---------- 8

BILAN 2022 ---------- 9

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2022 ---------- 10

JEUX SPORTIFS EN 2022 ---------- 11

PRÉPARATION OLYMPIQUE ---------- 15

LETTRE D'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2022 ---------- 17

FAITS MARQUANTS DE 2022

L'année 2022 a commencé au niveau sportif avec la participation des délégations marocaines aux Jeux Olympiques d'hiver à Beijing, puis aux Jeux Méditerranéens d'Oran et à quelques semaines d'intervalle, aux Jeux de la Solidarité Islamique de Konya. Assurer la logistique de ces évènements sportifs majeurs, dans un contexte sanitaire particulier et inédit, a été un véritable défi qui a été relevé avec succès.

Par ailleurs, le CNOM a assuré la continuité de son accompagnement de la préparation des sportifs marocains aux Jeux Olympiques. À travers ce programme, le CNOM apporte des fonds pour financier les projets sportifs des Fédérations Royales Marocaines qui visent la qualification aux prochains Jeux Olympiques prévus à Paris en 2024.

L'année 2022 était également l'occasion pour continuer la mise en œuvre du programme JIL 28-32 visant à préparer nos jeunes sportifs marocains, à fort potentiel, aux Jeux Olympiques de 2028 et de 2032.

Dans le volet de la formation, en plus des différentes activités de l'Académie Olympique Digitale du CNOM, cette année a également connu la clôture de la première promotion de la formation des entraineurs de haut niveau, organisée et financée par le CNOM. Une formation qui a eu un succès retentissant dès son lancement.

Il convient de mentionner également que le CNOM durant cette année a procédé à la mise en conformité de sa situation fiscale. En conséquence, l'impôt sur les revenus salariaux au titre des exercices 2018 à 2021 ont été déclarés et régularisés.

EVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES 2022

Entre 2022 et 2021 les produits et charges ont évolué comme suit :

(En milliers de dirhams)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation en %
Produits	24 687	22 672	9
Charges	15 251	14 990	2

Le détail de chaque rubrique est expliqué dans les rubriques suivantes :

PRODUITS 2022

La répartition des produits 2022-2021 (en milliers de dirhams)

Produits (En milliers de dirhams)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation en %
Subventions d'exploitation	21 441	20 340	5
Bourses olympiques reçues et versées aux sportifs	461	1 183	-61
Autres produits d'exploitation	795	318	150
Produit d'exploitation	**22 697**	**21 841**	**4**
Produit financier	539	789	-32
Produit non courant	1 451	42	3 355
Total des Produits	**24 687**	**22 672**	**9**

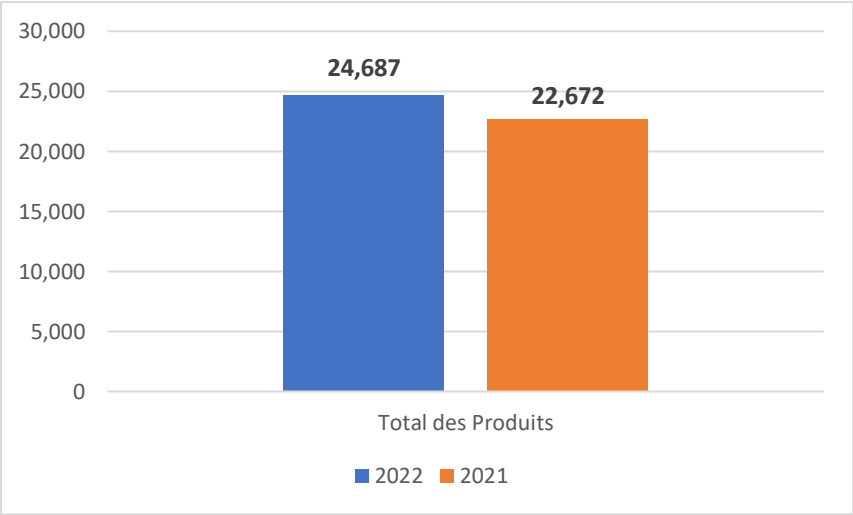

Représentation graphique des produits des exercices 2022 et 2021 (en milliers de dirhams)

Les subventions du Comité National Olympique Marocain proviennent de deux sources différentes :

- L'une nationale, reçue du Ministère chargé des Sports ;
- L'autre internationale, en provenance du CIO, l'ACNOA et le CIJM.

Ci-après le tableau de la répartition des subventions 2022-2021 (en milliers de dirhams)

Type de subventions (En milliers de dirhams)	**Au 31/12/2022**	**Au 31/12/2021**	**Variation en %**
Subventions nationales	17 235	16 053	7
Subventions internationales	4 206	4 287	-2
Total	**21 441**	**20 340**	**5**

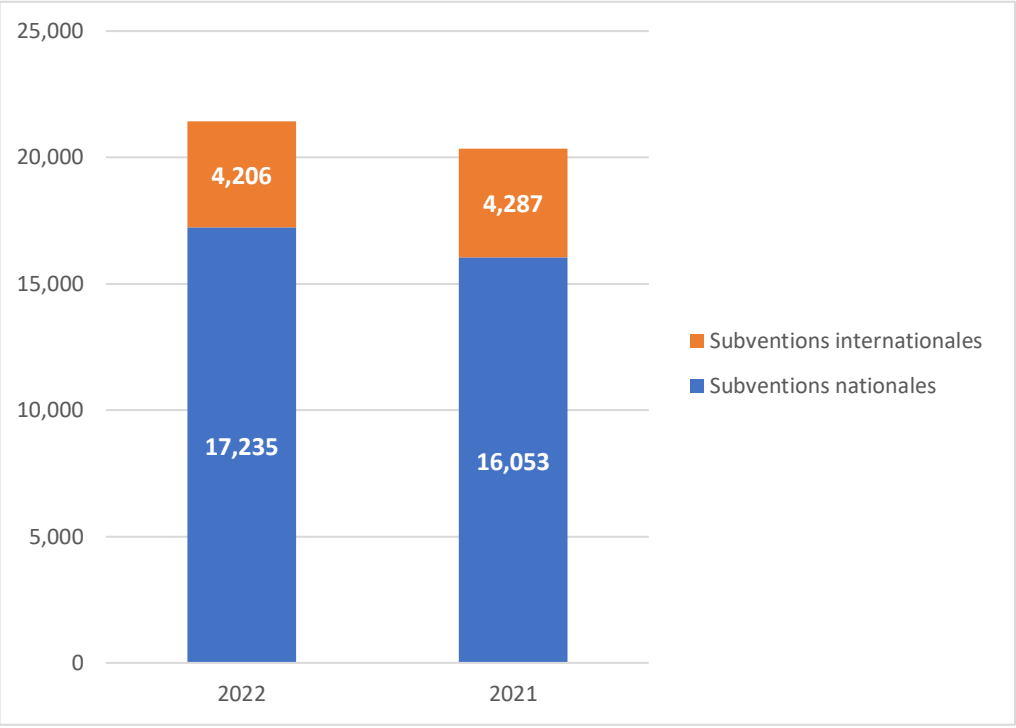

Représentation graphique de la provenance des subventions 2022 et 2021 (en milliers de dirhams)

CHARGES 2022

Les charges du Comité National Olympique Marocain au titre de l'exercice 2022 ont enregistré l'évolution suivante par rapport à l'exercice 2021 :

Charges (En milliers de dirhams)	**Au 31/12/2022**	**Au 31/12/2021**	**Variation %**
Matières & fournitures	1 751	1 612	9
Autres charges externes	3 152	2 973	6
Impôts et taxes	180	245	-27
Charges de personnel	8 100	7 644	6
Dotations aux amortissements	2 066	2 024	2
Charges d'exploitation	**15 249**	**14 498**	**5**
Charges financières	2	2	0
Charges non courantes	0	490	-100
Total des Charges	**15 251**	**14 990**	**2**

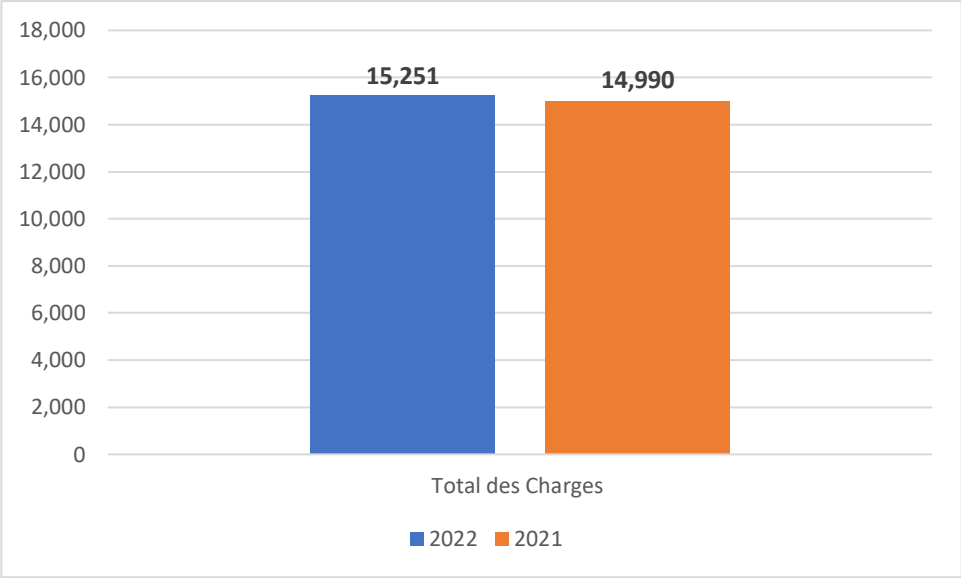

Total des charges des exercices 2022 et 2021 (en milliers de dirhams)

BILAN 2022

Bilan Actif Net (en KMAD)	**2022**	**2021**
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	179	79
Construction	25 134	26 469
Installations techniques, matériel et outillage	351	157
Matériel de transport	0	0
Mobilier, matériel de bureau & aménagement divers	426	452
Autres immobilisations corporelles	15	9
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes (a)	**26 105**	**27 166**
Prêts immobilisés	0	2 712
Autres créances financières	16	16
Immobilisations financières (b)	**16**	**2 728**
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	113	75
Personnel	0	
État débiteur	0	16 053
Autres débiteurs	162	874
Créance de l'actif circulant (c)	**275**	**17 002**
Compte de régularisation Actif (d)	**602**	**390**
Dépôt à terme B.M.C.E (e)	**25 000**	**35 000**
Banques	148 128	89 457
Caisses & régies	24	8
Trésorerie Actif (f)	**148 152**	**89 465**
Total Actif	**200 150**	**171 751**

Bilan Passif Net (en KMAD)	**2022**	**2021**
Fonds de dotation	65 020	65 020
Report à nouveau (SC)	16 869	9 187
Résultat de l'année	9 436	7 682
Fonds propres (a)	**91 325**	**81 889**
Fournisseurs	1 070	415
Personnel	949	898
Organismes sociaux	624	627
État	428	5 696
Autres créances	104 786	81 125
Comptes de régularisation	963	1 101
Autres provisions pour risques et charges	5	0
Dettes du passif (b)	**108 825**	**89 862**
Total Passif	**200 150**	**171 751**

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES 2022

Compte de Produits et de Charges (en KMAD)	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 441	20 340
BOURSES OLYMPIQUES RECUES ET VERSEES AUX SPORTIFS	461	1 183
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	795	318
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION	22 697	21 841
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	1 751	1 612
AUTRES CHARGES EXTERNES	3 152	2 973
IMPOTS ET TAXES	180	245
CHARGES DE PERSONNEL	8 100	7 644
DOTATION D'EXPLOITATION	2 066	2 024
TOTAL CHARGE D'EXPLOITATION	15 249	14 498
RESULTATS D'EXPLOITATION	**7 448**	**7 343**
PRODUITS FINANCIERS		
INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	539	789
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	539	789
CHARGES FINANCIERES		
PERTES DE CHANGE	2	2
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2	2
RESULTAT FINANCIER	**537**	**787**
RESULTAT COURANT	**7 985**	**8 130**
PRODUITS NON COURANTS		
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	1 451	42
TOTAL DES PRODUITS NON COURANTS	1 451	42
CHARGES NON COURANTES		
AUTRES CHARGES NON COURANTES	0	490
TOTAL DES CHARGES NON COURANTES	0	490
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	**1 451**	**-448**
EXCEDENT / INSUFISANCE	**9 436**	**7 682**
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	24 687	22 672
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	15 251	14 990
EXCEDENT / INSUFISANCE	**9 436**	**7 682**

JEUX SPORTIFS 2022

En 2022, le CNOM a assuré la préparation et la participation du Maroc aux trois Jeux Sportifs internationaux suivants :

Jeux Olympiques d'Hiver Beijing 2022
Du 06 au 22 Février 2022

Jeux Méditerranéens Oran 2022
Du 25 Juin au 05 Juillet 2022

Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022
Du 09 Au 18 août 2022

Les dépenses de l'année 2022, relative à la préparation et la participation des Jeux cités ci-dessus s'élèvent à un montant de **23 976 KMAD**, détaillé comme suit :

Rubriques	Dépenses engagées (KMAD)	%
Jeux Olympiques d'Hiver Beijing 2022	282	1
Jeux Méditerranéens Oran 2022	9 177	38
Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022	14 517	61
Total	**23 976**	**100**

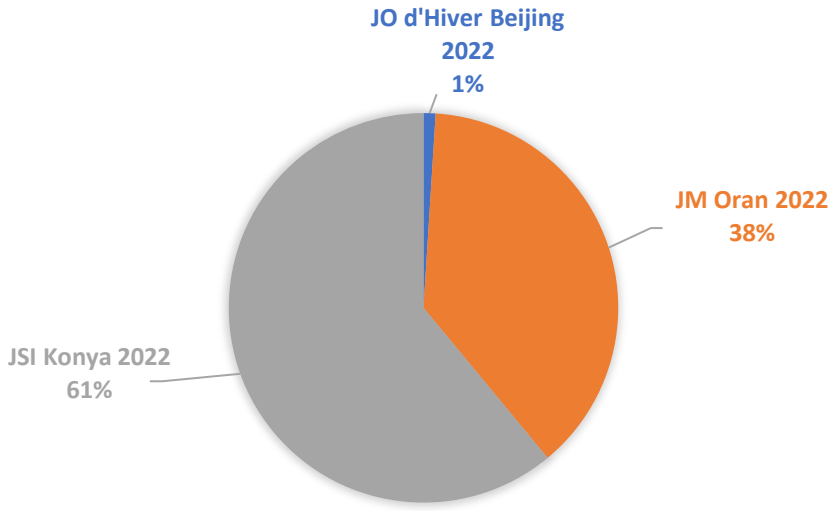

Répartition des dépenses des Jeux sportifs 2022

Jeux Olympiques d'Hiver Beijing 2022

Le CNOM a assuré le financement de la préparation et de la participation du Maroc aux Jeux Olympiques d'Hiver Beijing 2022 qui ont eu lieu du 06 au 22 Février 2022.

Les dépenses engagées pour les Jeux Olympiques d'Hiver Beijing 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022, s'élèvent à un montant de **282 KMAD**, détaillé comme suit :

Jeux Olympiques d'Hiver Beijing 2022
Du 06 au 22 Février 2022

Rubriques	Montant (KMAD)	%
Équipements Sportifs	182	65%
Indemnité de déplacement	73	26%
Transport	10	4%
Médical	10	4%
Entretien	3	1%
Assurance	2	1%
Divers	2	1%
Total	**282**	**100%**

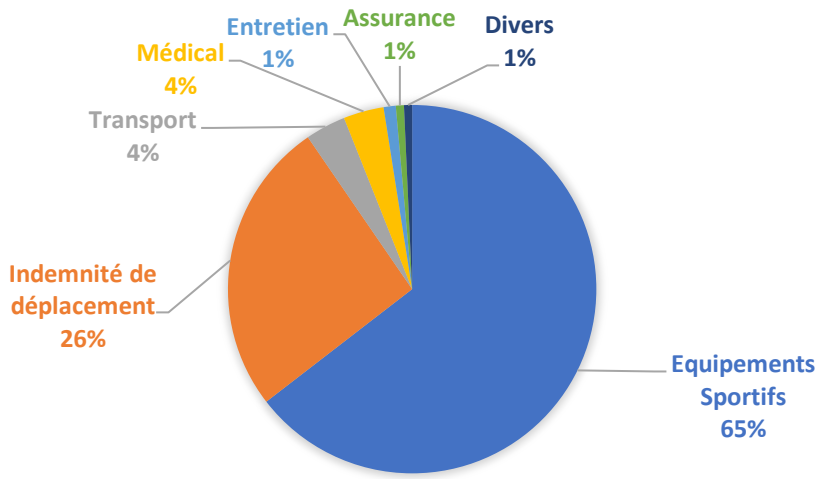

Répartition des dépenses engagées pour les Jeux Olympiques d'Hiver Beijing 2022

*Pour rappel : les dépenses engagées lors de la précédente édition des Jeux Olympiques d'Hiver Pyeongchang 2018 étaient d'un montant de **1 604 KMAD***

Jeux Méditerranéens Oran 2022

Le CNOM a assuré le financement de la préparation et de la participation du Maroc aux Jeux Méditerranéens Oran 2022 qui ont eu lieu du 25 Juin au 05 Juillet 2022.

Les dépenses engagées pour les Jeux Méditerranéens Oran 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022, s'élèvent à un montant de **9 177 KMAD**, détaillé comme suit :

Jeux Méditerranéens Oran 2022
Du 25 Juin au 05 Juillet 2022

Rubriques	Montant (KMAD)	%
Transport	2 959	32%
Primes	1 933	21%
Indemnité de déplacement	1 915	21%
Équipements Sportifs	1 590	17%
Préparation	456	5%
Médical	90	1%
Communication	61	1%
Petit équipement	60	1%
Assurance	53	1%
Hébergement & Restauration	31	0%
Autres	29	0%
Total	**9 177**	**100%**

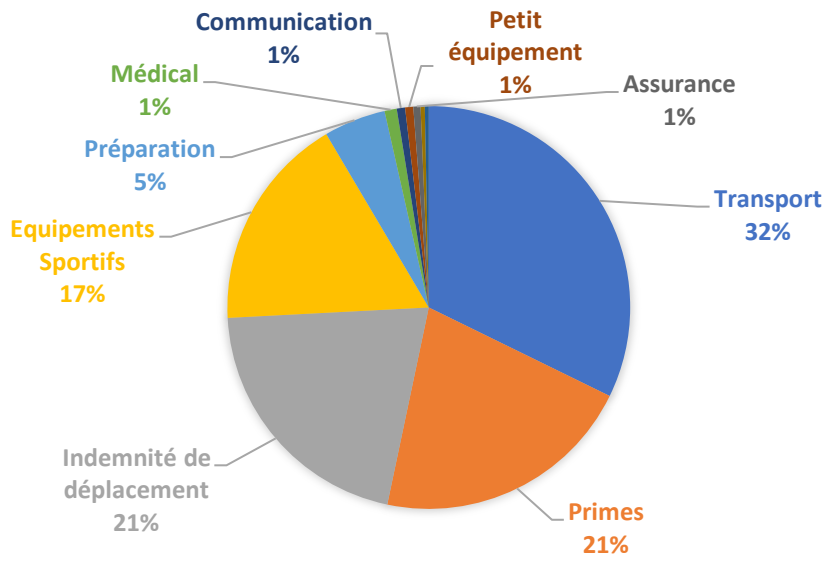

*Pour rappel : les dépenses engagées lors de précédente édition des Jeux Méditerranéens Tarragone 2018 étaient d'un montant de **5 249 KMAD.***

Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022

Le CNOM a assuré le financement de la préparation et de la participation du Maroc aux Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022 qui ont eu lieu du 09 au 18 Août 2022.

Les dépenses engagées pour les Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022, s'élèvent à un montant de **14 517 KMAD**, détaillé comme suit :

Rubriques	Montant (KMAD)	%
Primes	4 482	31%
Transport	4 290	30%
Indemnité de déplacement	2 131	15%
Équipements Sportifs	1 597	11%
Hébergement & Restauration	934	6%
Préparation	799	6%
Médical	124	1%
Petits équipements	88	1%
Assurance	47	0%
Communication	22	0%
Perte de change	3	0%
Total	**14 517**	**100%**

Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022
Du 09 au 18 Août 2022

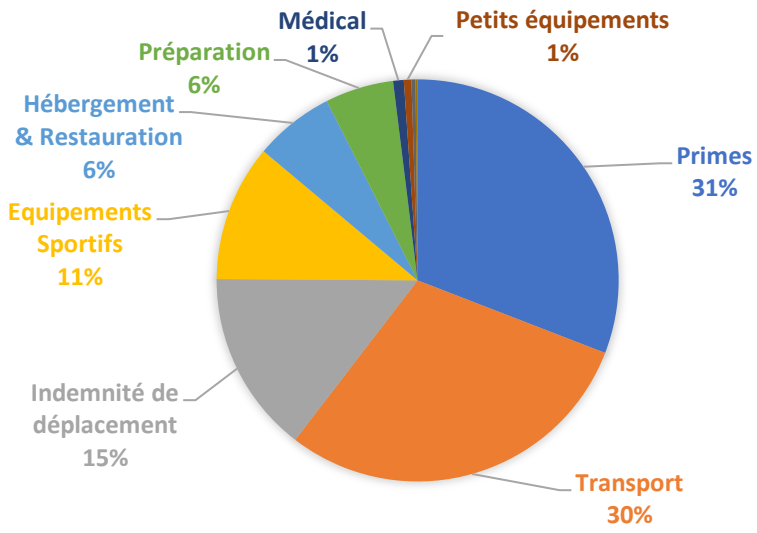

Répartition des dépenses engagées pour les Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022

*Pour rappel : les dépenses engagées lors de la précédente édition des Jeux de la Solidarité Islamique Baku 2017 étaient d'un montant de **6 013 KMAD.***

Préparation Olympique

En 2022, Le CNOM a continué l'accompagnement des Fédérations Royales Marocaines dans la préparation olympique à travers les deux programmes suivants :

- Préparation olympique Paris 2024 ;
- JIL 28-32.

Ci-après le détail de chaque programme :

Préparation olympique Paris 2024

Ce programme a pour but d'accompagner la préparation des sportifs marocains aux Jeux Olympiques de Paris 2024. À travers ce programme le CNOM apporte des fonds pour financer les projets sportifs des fédérations nationales qui visent la qualification aux Jeux Olympiques.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le Comité National Olympique Marocain (CNOM) et le Ministère chargé des sports.

Fédérations Royales	Nb de conventions signées	Budget prévisionnel (en KMAD)	Budget attribué au 31-12-2022 (en KMAD)
Aérobic	1	526	136
Canoë-Kayak	1	427	370
Escrime	2	738	187
Golf	1	1 362	0
Gymnastique	1	182	0
Natation	1	169	0
Surf	1	721	512
Tennis	2	1 808	0
Triathlon	1	323	249
Total	**11**	**6 256**	**1 454**

État récapitulatif des conventions signées au 31/12/2022 dans le cadre du programme – Paris 2024

JIL 28-32

Le programme JIL 28/32 vise à accompagner et soutenir les fédérations pour la préparation des jeunes sportifs marocains disposant de potentiel requis pour représenter le Royaume du Maroc lors des futures grandes échéances sportives internationales, dont principalement les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le CNOM et le Ministère chargé des sports.

Fédérations Royales	Nombre de conventions signées	Budget prévisionnel (en KMAD)	Montant attribué en 2021 (en KMAD)	Montant attribué en 2022 (en KMAD)
Aérobics	1	586	134	19
Escrime	1	417	100	0
Haltérophilie	1	461	409	6
Judo	2	800	862	0
Natation	1	727	209	99
Tennis	1	1 778	595	708
Tennis de table	1	313	398	0
Triathlon	1	501	280	129
Total	**9**	**5 583**	**2 987**	**961**

État récapitulatif des conventions signées au 31/12/2022 dans le cadre du programme – JIL 28/32

LETTRE D'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2022

FINACS
IAPA INTERNATIONAL

Financial Auditing Consulting Services
S.A.R.L au capital de 600.000 DH – 250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef Casablanca
R.C : Casa 152291 ICE : 001524147000087
C.N.S.S : 7288526 Téléphone : +212 (0) 5 22 49 01 59
T.P: 35422269 +212 (0) 5 22 47 41 11
IF : 1104031 Fax : +212 (0) 5 22 47 59 77

Aux membres du Comité National Olympique Marocain

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Comité National Olympique Marocain, comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **91 325 060,77 MAD** dont un bénéfice net de **9 435 964,2 MAD**. Ces états ont été arrêtés par le trésorier général du CNOM, le 10 mars 2023.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Comité National Olympique Marocain au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous signalons d'une part que le siège du CNOM, dont la valeur brute portée au bilan s'élève à **KMAD 40 671**, est construit sur un terrain mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et d'autre part que les procédures de transfert du siège et son inscription au niveau de la conservation foncière sont toujours en cours.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le comité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du comité.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du comité ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le comité à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FINACS

FINACS SARL
250, Bd. Bordeaux et Bd. Moulay Youssef Rés. KADMY, 7 Etg. N°20 Tél:0522 49 01 59 Fax:0522 47 59 77
Financial Consulting Services

Anas ABOU EL MIKIAS
Associé-Gérant

Casablanca, le 22 Mars 2023

اللجنة الوطنية الأولمبية المغربية

ⵜⴰⵣⵔⴼⵜ ⵜⴰⵏⴰⵔⵉⵜ ⵜⴰⵎⵏⴰⵖⵜ ⵜⴰⵖⵔⵓⵎⵜ

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN